Date de dépôt :6 octobre 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Véronique Kämpfen : Cité des Métiers, l'expo : des démissions déplorables

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Cité des Métiers, l'expo se tiendra du 23 au 28 novembre 2021. Son comité d'organisation tripartite attend quelque 100 000 visiteurs, dont 27 000 élèves genevois. Il s'agit, tous les 3 ans, du plus grand événement de Suisse sur les métiers et les formations.

Dans le contexte sanitaire et économique que nous traversons, les organisateurs ont craint que les associations professionnelles, les entreprises et les sponsors fidèles depuis des décennies à cet événement renoncent à leur participation, préoccupés par d'autres priorités.

A quelques mois de l'ouverture de cette manifestation, ces peurs sont enterrées et l'association sait pouvoir compter sur une présence massive et enthousiaste de ses partenaires qui ont compris l'importance d'être présents pour donner un nouvel élan à la formation, qu'elle soit professionnelle, gymnasiale ou académique. Les jeunes de notre canton, ainsi que leurs parents, ont autant besoin d'un tel message d'encouragement et de confiance en l'avenir que des informations sur leur orientation qu'ils peuvent trouver à la Cité des Métiers.

C'est dans ce contexte de solidarité et de responsabilité que nous avons appris que deux institutions financées notamment par l'Etat de Genève ont évoqué la crise sanitaire et économique pour expliquer leur refus de participer à cette édition. Il s'agit des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et de l'Hospice général (HG). Ces deux institutions n'ont pourtant pas été davantage impactées par la crise que bon nombre d'entreprises privées, sans

QUE 1598-A 2/5

parler des HUG, de l'IMAD ou encore des centres de formation qui pourtant seront bien présents en novembre à Palexpo.

L'absence de ces deux entités, si elle devait se confirmer, ferait que les métiers du social et leurs principaux employeurs ne pourront pas être QUE 1598 2/2 présentés au public comme ils le sont à chaque édition. Une chute des vocations dans ce secteur serait alors inévitable dans des formations que l'on sait d'avenir. Ceci alors que l'Etat de Genève a, il y a quelques mois seulement, fait part de sa volonté de renforcer la formation au sein des institutions qu'il subventionne.

Pour toutes ces raisons, je pose les questions suivantes :

- Le Conseil d'Etat, par souci de cohérence, entend-il ramener à la raison les directions de ces deux institutions?
- Quelles sont les priorités de ces deux institutions en matière de formation et en matière de relève, à court et à moyen terme ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conscient de la nécessité d'informer les jeunes sur les filières professionnelles et de formation, le Conseil d'Etat regrette la décision des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et de l'Hospice général (HG) de ne pas participer à la Cité des métiers qui devait initialement se tenir à Palexpo à la fin du mois de novembre 2021.

Ces deux établissements, et plus particulièrement l'HG, font valoir des arguments en lien avec le déploiement de moyens importants – à ressources constantes – pour absorber l'augmentation des demandes d'aide intervenue durant la crise sanitaire, et dont les effets se prolongent. Les ressources à disposition de ces deux entités ne pouvaient donc être mobilisées sur d'autres programmes et devaient servir avant tout à soutenir les catégories de population qu'elles accueillent.

En outre, le Conseil d'Etat prend note que, pour ces deux institutions, le format actuel proposé par la Cité des métiers ne permet pas aux participantes et participants une immersion pertinente dans les métiers du social, notamment en raison de l'impossibilité de proposer un concept attractif à une population souvent très jeune. Aussi, les EPI et l'HG ont déjà fait savoir au Conseil d'Etat qu'elles étaient désireuses de repenser les objectifs et le format de l'évènement pour l'édition 2022, et qu'elles y participeraient si la Cité des métiers entre en

3/5 QUE 1598-A

matière quant à de nouvelles formules de participation et de présentation, notamment en visant à faire évoluer les modalités d'interaction avec le public pour plus d'attractivité et ainsi optimiser le retour sur investissement (tant en temps qu'en ressources financières investies). La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) sera également associée à cette démarche afin d'élargir les profils d'activité dans le secteur social.

Pour répondre à la deuxième invite de la présente question écrite urgente, il convient de relever que les EPI et l'HG sont tous deux très impliqués dans les questions de formation et de relève professionnelle dans leur domaine d'activité respectif et déploient en conséquence de nombreuses actions visant à faire connaître leurs métiers.

S'agissant de l'HG, celui-ci s'est doté depuis 2013 d'une politique de formation et développement RH intégrant notamment le volet de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'HG incite les membres de son personnel à suivre les formations continues de formatrice ou formateur à la pratique professionnelle et de praticienne formatrice ou praticien formateur, en référence à leur parcours professionnel par filière métier, afin de répondre aux exigences de qualité pour l'encadrement prodigué. En outre, l'HG participe à divers événements d'information et de promotion institutionnelle auprès d'étudiant·e·s et de jeunes. En promouvant les métiers du social, il entend ainsi développer l'intérêt des jeunes à l'acquisition d'expériences professionnelles au sein de l'institution.

Concrètement, afin d'atteindre les objectifs de sa politique, l'HG se fixe en matière de formation professionnelle, un certain nombre de principes dont notamment les suivants :

- chaque équipe (d'au moins 5 personnes) doit disposer, en principe, de 2 formatrices ou formateurs certifiés en tant que praticienne formatrice ou praticien formateur;
- dès lors qu'une filière de formation est identifiée comme étant prioritaire par l'HG, chaque équipe présentant au moins une collaboratrice ou un collaborateur, bénéficiant des compétences métier ainsi que des compétences d'encadrement pédagogique (certification de praticienne formatrice ou praticien formateur et/ou de formatrice ou formateur à la pratique professionnelle) nécessaires à l'encadrement de cette filière, est tenue, en principe, d'accueillir annuellement au moins un e stagiaire/apprenti e en cours de formation;
- la correspondance entre les compétences métier de l'équipe d'accueil et la filière de formation doit être respectée;

QUE 1598-A 4/5

 le praticien formateur/formateur à la pratique professionnelle n'accueille pas plus d'un e stagiaire/apprenti e à la fois.

En 2020 et malgré la pandémie, pas moins de 559 000 francs ont été dévolus au sein de l'HG à l'accueil et à la formation de 86 apprenti·e·s et stagiaires (filières de type CFC et maturité professionnelle : 42; stagiaires de la Haute école de travail social : 37; autres profils tertiaires : 7).

En outre, L'HG participe activement et régulièrement à des événements relatifs à ces différentes filières de formation afin de favoriser des échanges avec la jeunesse en quête d'orientation :

- Futurs en tous genre;
- Semaine de l'ancrage à l'ECCG d'Aimée-Stitelmann;
- Collaboration avec le dispositif GO Apprentissage;
- Recrutement en direct auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Collaboration avec Espace entreprise;

Par ailleurs, il convient de relever que l'HG a signé une convention de collaboration avec la Haute école de travail social (HETS) et est ainsi le premier employeur du canton pour les formations pratiques de cette école.

S'agissant des EPI, avec un effectif de 660,2 équivalents temps plein (ETP) fixes (hors personnel en emploi adapté), ceux-ci participent à la formation professionnelle en :

- accueillant environ 40 apprenti es par année (à noter que malgré la crise sanitaire, les EPI ont maintenu leurs efforts en formant 42 apprenti es en 2020, ce qui équivaut à 6% l'effectif d'ETP fixes);
- offrant environ 8 places de stages pour l'Ecole d'assistantes socioéducatives et d'assistants socio-éducatifs;
- proposant environ 50 places de stages par an pour les étudiant·e·s en formation, principalement HES-SO.

Par ailleurs, pour assurer l'encadrement de ces jeunes, les EPI disposent de :

- 63 formatrices et formateurs à la pratique professionnelle pour les apprenti·e·s;
- 24 praticiennes formatrices et praticiens formateurs afin de suivre les étudiant·e·s de la Haute école de travail social (HETS);

5/5 QUE 1598-A

 12 formatrices et formateurs à la pratique professionnelle ES afin de suivre les étudiant es de l'Ecole supérieure de formation professionnelle dans le domaine social (ARPIH).

Enfin, les EPI sont également présents dans les cursus d'enseignement et dans les comités dédiés à l'enseignement :

- ils participent aux rencontres avec les étudiant·e·s organisées par la HETS et les ressources humaines participent aux entraînements d'entretiens d'embauche notamment dans le cadre du stage pratique de la 4° année de la maturité professionnelle (MP1) auprès des étudiant·e·s de l'EC Nicolas Bouvier;
- des membres du personnel interviennent régulièrement comme chargé·e·s de cours dans les cursus dispensés par la HETS ainsi qu'à l'Ecole supérieure des soins ambulanciers ou dans divers organismes/associations du domaine du handicap;
- certains membres interviennent comme expert es au Centre de formation dans le domaine de l'horlogerie (CFH) et à l'ARPIH;
- la directrice générale siège au conseil académique de la HETS et la directrice des ressources humaines siège au comité de direction de l'ARPIH;
- des membres du personnel sont présent es au COPIL de l'ORTRA Santé-social et aux séances pour représenter la filière du handicap.

Enfin, il est à relever que les EPI participent également aux rencontres régulières avec la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) au côté des autres entreprises et institutions formatrices de droit public, pour la mise en commun de programmes interinstitutionnels de formation continue pour le personnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Serge DAL BUSCO